

DEPARTEMENT
Des BOUCHES DU RHONE

Mairie
de
BOUC BEL AIR
Code Postal : 13320

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la Commune de BOUC BEL AIR,

Vu les articles L2212-1, L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L. 325-1, L. 325-2, L. 411-1, R. 325-12 à R. 325-46, R. 417-10
du Code de la Route,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

N° 2022-89

Considérant qu'en raison de l'opération : « Vide-Local » à la « Fibre Solidaire », organisée par le secours catholique le dimanche 16 octobre 2022 de 10h00 à 18h00 à la Salle à BOUC BEL AIR,

Il convient de réglementer les conditions de circulation et de stationnement sur le parking de la rue Honoré Daumier de la Salle à BOUC BEL AIR,

OBJET : Vide Local 2022

ARRETE

Article un : Réglementation de la circulation et du stationnement sur le parking Honoré Daumier

La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits sur le parking devant le local « la Fibre Solidaire » de la rue Honoré Daumier de la Salle le dimanche 16 octobre 2022 de 7h00 à 20h00.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours, de sécurité et de l'organisation.

Article deux : Sécurisation de la zone

Un véhicule anti intrusion de l'organisation est positionné à l'entrée du parking de la rue Honoré Daumier de la « Fibre Solidaire » durant le temps de la manifestation (voir plan en annexe).

Article trois :

Les infractions relatives aux dispositions du présent arrêté, qui est publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, sont constatées par procès-verbaux qui sont transmis aux tribunaux compétents.

Article quatre :

Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'une mise en fourrière.

Article cinq :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre

.../...

Article six :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame la Directrice du Service Culturel,
Madame la Directrice du Service des Sports,
Madame la Directrice du Service Technique,
Monsieur le Chef de service de la Police Municipale,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOUC BEL AIR,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUC BEL AIR,

Le 14 OCT 2022



A blue circular official stamp from the Municipality of Bouc-Bel-Air, Auvergne-Rhône-Alpes. The stamp features a central emblem and is partially obscured by a large, stylized black signature.

Richard MALLIÉ

PLAN AM 2022-89 – Opération : « Vide-Local » à la Fibre Solidaire le 16-10-22



VL

Véhicule anti intrusion